



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

Laos

Question écrite n° 70236

### Texte de la question

M. André Santini attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation du peuple hmong au Laos, ethnie du nord du pays, coincée entre les frontières de la Chine, de la Thaïlande et du Vietnam. Le régime communiste laotien persécute cette minorité depuis l'accession au pouvoir du Parti populaire révolutionnaire lao, en 1975. Réfugiés dans la jungle montagnarde du Nord, enfants, femmes et hommes survivent dans la peur et le dénuement le plus total, les armes à la main. Les Hmongs du Laos sont pourchassés sans répit depuis trente ans dans l'indifférence générale, donnant lieu à une épuration ethnique qui masque son nom. À ce jour, ces crimes restent largement méconnus de la communauté internationale, malgré les milliers de victimes et les souffrances quotidiennes que subissent ces hommes et ces femmes. Il souhaite connaître la position de la France à ce sujet et quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour mettre un terme aux violations des droits de l'homme au Laos.

### Texte de la réponse

La France entretient avec la République populaire démocratique lao un dialogue régulier, constructif, mais exigeant sur la situation des droits de l'homme et des libertés individuelles et collectives. Ce sujet est abordé lors de chaque rencontre de haut niveau. Il fait l'objet d'une approche commune avec nos partenaires de l'Union européenne. Les demandes françaises et européennes sont actualisées en permanence pour tenir compte de la situation réelle. La situation des Hmongs du Laos est un sujet particulier de préoccupation pour la France comme pour ses partenaires européens. Il faut la voir à la lumière de l'histoire récente du pays et de sa très grande pauvreté. La France encourage les autorités laotiennes à poursuivre une politique active et soutenue de lutte contre la pauvreté, sans discrimination ethnique ou territoriale et au profit de tous. La réinstallation de personnes déplacées dans un esprit de concorde nationale et de règlement pacifique des différends doit constituer une priorité, et ces principes doivent s'appliquer en particulier aux Hmongs. La France, pour sa part, leur accorde depuis des années une attention particulière. Plusieurs milliers de Hmongs qui avaient pris part à nos côtés aux combats de la première guerre d'Indochine ont été accueillis sur notre sol, y compris en métropole. Ces communautés ont su s'intégrer, et participer activement à la vie de leurs communautés d'accueil, comme c'est le cas en Guyane française. Un grand nombre de Hmongs ont été accueillis dans d'autres pays dans le cadre de programmes internationaux de réinstallation. La République populaire démocratique lao est aussi un PMA (pays moins avancé) enclavé, auquel la France apporte une aide humanitaire et au développement. Celle-ci vise explicitement à venir en soutien aux populations les plus défavorisées quelles que soient leur origines ethniques et à lutter contre la pauvreté. Le Laos est inscrit à ce titre au fonds de solidarité prioritaire et a reçu en 2003 de la France plus de 15 millions d'euros. Nos concours sont mis en oeuvre avec rigueur et en étroite coopération avec les organisations des Nations unies, notamment le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

### Données clés

**Auteur :** [M. André Santini](#)

**Circonscription** : Hauts-de-Seine (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 70236

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 19 juillet 2005, page 6977

**Réponse publiée le** : 27 septembre 2005, page 8930